

Section I – Identification

1. Veuillez fournir les renseignements suivants (*obligatoire):

Organisation*:	Aucune (particulier)
Ville:	
Pays*:	France
Nom de la personne de contact:	
Adresse électronique:	
Numéro d'identification du registre de transparence ⁹	

2. Veuillez indiquer si vous répondez au questionnaire au nom d'un(e)/en qualité de:

a) individu	X
b) autorité publique/administration publique	
c) institut de santé et de sécurité/organisme universitaire/organisme de recherche	
d) organisation de consommateurs/syndicat/organisation environnementale/organisation non gouvernementale	
e) autres (veuillez préciser ci-dessous)	

3. Les contributions reçues seront éventuellement publiées sur le site internet de la Commission, avec mention de l'identité du contributeur. Veuillez indiquer vos préférences concernant la publication de votre contribution:

Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué	
Ma contribution peut être publiée, mais doit rester anonyme	X
Je refuse que ma contribution soit publiée	

4. Il pourrait s'avérer nécessaire de vous contacter pour clarifier certaines de vos réponses. Veuillez indiquer vos préférences ci-dessous:

J'accepte d'être contacté	X
Je refuse d'être contacté	

⁹ Si votre organisation n'est pas enregistrée, vous pouvez l'enregistrer maintenant:
<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/ri/registering.do?locale=fr#fr>

Section II - Caractérisation de la chaîne d'approvisionnement

Non applicable

Section III - Définition du problème et objectifs

1. Veuillez évaluer l'importance des objectifs suivants sur une échelle de 1 à 5 (1-pas important du tout / 5-très important).

	1	2	3	4	5
a) Fournir aux décideurs, aux autorités réglementaires et aux utilisateurs professionnels des informations leur permettant de réagir de manière appropriée face aux risques sanitaires ou environnementaux liés aux nanomatériaux				X	
b) Fournir aux consommateurs des informations pertinentes sur les produits disponibles sur le marché qui contiennent des nanomatériaux					X
c) Préserver la compétitivité et l'innovation des entreprises mettant des nanomatériaux ou des produits contenant des nanomatériaux sur le marché (y compris les PME)	X				
d) Faire en sorte que les consommateurs accordent leur confiance aux produits contenant des nanomatériaux	X				
e) Garantir la disponibilité d'informations pertinentes concernant la présence sur le marché de nanomatériaux ou de produits contenant des nanomatériaux					X
f) Assurer la proportionnalité des exigences en matière d'informations, des coûts associés et de la charge administrative.			X		
g) Protéger les informations commerciales à caractère confidentiel	X				
<i>Merci de nous faire part de vos commentaires:</i> Il faudrait tout simplement les supprimer car nous n'avons aucune idée des effets à long terme sur l'Homme et l'environnement. Il s'agit, pour une fois, d'appliquer un principe de précaution !!!					

2. Dans quelle mesure (de 1 - pas du tout à 5 - entièrement) le cadre juridique actuel (y compris les règlements REACH et CLP et les dispositions législatives spécifiques à des produits) et les bases de données disponibles (y compris la plateforme du JRC¹⁰) répondent-ils aux objectifs suivants?

	1	2	3	4	5	Ne sais pas
a) Fournir aux décideurs, aux autorités réglementaires et aux utilisateurs professionnels des informations leur permettant de réagir de manière appropriée face aux risques sanitaires ou environnementaux liés aux nanomatériaux						X
b) Fournir aux consommateurs des informations pertinentes sur les produits disponibles sur le marché qui contiennent des nanomatériaux	X					
c) Préserver la compétitivité et l'innovation des entreprises mettant des nanomatériaux ou des produits contenant des nanomatériaux sur le marché (y compris les PME)					X	

¹⁰ http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_databases/web-platform-on-nanomaterials

d) Faire en sorte que les consommateurs accordent leur confiance aux produits contenant des nanomatériaux					X	
e) Assurer la disponibilité d'informations pertinentes concernant la présence sur le marché de nanomatériaux ou de produits contenant des nanomatériaux						X
f) Assurer la proportionnalité des exigences en matière d'informations, des coûts associés et de la charge administrative.						X
g) Protéger les informations commerciales à caractère confidentiel					X	
<i>Merci de nous faire part de vos commentaires:</i>						

3. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les assertions suivantes, de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord):

	1	2	3	4	5
a) Le niveau actuel des informations disponibles relatives à la présence sur le marché de nanomatériaux et de produits contenant des nanomatériaux ne permet pas de réagir de manière appropriée face aux risques sanitaires et environnementaux					X
b) Le niveau actuel des informations disponibles relatives à la présence sur le marché de nanomatériaux et de produits contenant des nanomatériaux ne permet pas aux consommateurs de faire des choix éclairés					X
c) Le niveau actuel des informations disponibles relatives à la présence sur le marché de nanomatériaux et de produits contenant des nanomatériaux entame la confiance des consommateurs					X
d) Les informations disponibles relatives à la présence sur le marché de nanomatériaux et de produits contenant des nanomatériaux sont présentées de manière incohérente ou inefficace					X
e) L'établissement de registres nationaux et de systèmes de notification entraîne la fragmentation du marché et entrave les échanges commerciaux au sein du marché intérieur	X				
<i>Merci de nous faire part de vos commentaires:</i>					

Section IV – Aspects sanitaires et environnementaux

1. Concernant les dangers et les risques sanitaires et environnementaux que présentent des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques, veuillez cocher les cases correspondantes:

J'ai connaissance des risques sanitaires et/ou environnementaux que présentent des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
Je n'ai connaissance d'aucun risque sanitaire et/ou environnemental que présentent des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
J'ai connaissance de nanomatériaux spécifiques classés dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges	X
Je n'ai connaissance d'aucun nanomatériau classé dangereux	X

J'ai connaissance des DNEL/PNEC/LEP ¹¹ fixés pour des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
Je n'ai connaissance d'aucun DNEL/PNEC/LEP fixé pour des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
Je sais que certains travailleurs/utilisateurs/consommateurs sont particulièrement exposés à des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
Je n'ai pas connaissance de l'exposition de certains travailleurs/utilisateurs/consommateurs à des nanomatériaux/types de nanomatériaux spécifiques	X
Veuillez justifier vos choix ci-dessous (le cas échéant, veuillez indiquer les nanomatériaux, les risques sanitaires et/ou environnementaux, toute classification pertinente, tout DNEL/PNEC/LEP, toute exposition et les conditions d'exposition):	

2. Concernant l'utilisation actuelle et passée de nanomatériaux (cochez la case correspondante):

J'ai connaissance d'incidents ayant eu des effets sur la santé et/ou l'environnement	X
Je n'ai connaissance d'aucun incident ayant eu des effets sur la santé et/ou l'environnement	X
Veuillez expliquer (le cas échéant, veuillez indiquer les incidents survenus et toute publication scientifique):	

3. L'établissement d'un registre européen des nanomatériaux (cochez la case correspondante):

Réduirait significativement les risques sanitaires et/ou environnementaux liés à l'usage des nanomatériaux	
Ne réduirait pas significativement les risques sanitaires et/ou environnementaux liés à l'usage des nanomatériaux	X
Je ne sais pas	
Si nécessaire, veuillez préciser: Il faut une loi les interdisant avec les moyens pour l'appliquer.	

Section V – Confiance des consommateurs

1. Selon vous, si des informations concernant la présence de nanomatériaux dans des produits spécifiques étaient rendues publiques, quel effet cela aurait-il sur les consommateurs? (choix multiples possibles)

a) Ils seraient plus enclins à acheter ces produits	
b) Ils essaieraient d'éviter ces produits	X
c) Cela n'influencerait pas leurs décisions d'achat	

¹¹ **DNEL:** Niveaux dérivés sans effet, niveaux d'exposition en dessous desquels des substances dangereuses ne devraient pas avoir d'effet sur la santé humaine; **PNEC:** Concentrations prédites sans effet, niveaux d'exposition en dessous desquels des substances dangereuses ne devraient pas avoir d'effet sur l'environnement; et **LEP:** Limites d'exposition professionnelle

d) Ils s'informerait davantage	
Veuillez expliquer:	

2. Pensez-vous que la publication d'informations concernant la présence de nanomatériaux dans des produits serait susceptible de... (choisissez l'une des réponses ci-dessous)

a) susciter la confiance des consommateurs et du grand public et, par conséquent, d'avoir un effet positif sur le marché des produits concernés	
b) n'avoir aucune incidence significative	
c) nourrir un sentiment d'insécurité ou de stigmatiser ces produits et, par conséquent, d'avoir un effet négatif sur le marché des produits concernés	X
Commentaires: Votre questionnaire est vraiment orienté !	

Section VI – Innovation et compétitivité

1. Concernant l'innovation, pensez-vous que la compilation, dans un registre des nanomatériaux, d'informations sur les nanomatériaux et les produits contenant des nanomatériaux:

a) stimulerait l'innovation (par exemple, grâce au renforcement de la confiance des consommateurs, à la sensibilisation du public aux nanomatériaux)	
b) n'aurait aucune incidence significative sur l'innovation	X
c) serait une entrave à l'innovation au sein de l'UE (par exemple, en raison des inquiétudes quant à la confidentialité des informations commerciales ou de l'alourdissement des coûts liés à la fourniture d'informations)	
Commentaires:	

2. Concernant la compétitivité des entreprises de l'Union européenne qui fabriquent des nanomatériaux ou des produits contenant des nanomatériaux, pensez-vous que la compilation, dans un registre des nanomatériaux, d'informations sur les nanomatériaux et les produits contenant des nanomatériaux (choix multiples possibles):

a) stimulerait la compétitivité au sein de l'UE	
b) renforcerait la compétitivité des entreprises de l'Union face aux entreprises de pays tiers	
c) n'aurait aucune incidence significative sur la compétitivité au sein de l'UE	X
d) n'aurait aucune incidence significative sur la compétitivité des entreprises de l'Union face aux entreprises de pays tiers	
e) serait une entrave à la compétitivité au sein de l'UE	
f) serait une entrave à la compétitivité des entreprises de l'Union face aux entreprises de pays tiers	
Veuillez expliquer:	

Section VII – Incidence possible d'un registre sur votre entreprise/les membres de votre organisation

Non applicable.

Section VIII – Options et exemptions envisagées

Différents registres de nanomatériaux sont envisagés. Premièrement, une obligation de notification annuelle en fonction de la substance pour chaque fabricant/importateur/utilisateur en aval/distributeur (un utilisateur en aval qui utilise une substance dans plusieurs mélanges ou articles ne devrait soumettre qu'une seule notification) ou une obligation de notification annuelle en fonction de l'utilisation d'un nanomatériau tout au long de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, pour chaque mélange ou article).

1. Quelle serait la valeur ajoutée d'une notification en fonction de l'utilisation (c'est-à-dire pour chaque mélange/article) par rapport à une notification en fonction de la substance? – Veuillez tenir compte de l'utilité des informations pour les autorités publiques, les

utilisateurs en aval, les travailleurs et les consommateurs.

Il faut les deux.

Egalement obliger les entreprises à prouver que ces matériaux sont sans aucun danger pour l'homme et la nature.

2. Quels acteurs de la chaîne d'approvisionnement devraient être soumis à une obligation de notification (choix multiples possibles):

a) Fabricants de nanomatériaux	X
b) Importateurs de nanomatériaux	X
c) Utilisateurs en aval (par exemple, reformulateurs, fabricants de produits contenant des nanomatériaux)	X
d) Distributeurs pour utilisateurs professionnels (par exemple, grossistes)	X
e) Distributeurs pour consommateurs (par exemple, détaillants)	X
Veuillez préciser:	

3. Les éléments suivants devraient être soumis à une obligation de notification (choix multiples possibles):

a) Substances	X
b) Mélanges contenant des nanomatériaux	X
c) Articles avec rejet intentionnel de nanomatériaux	X
d) Articles contenant des nanomatériaux sans rejet intentionnel	X
Veuillez expliquer:	

4. Faut-il exempter certains **types** de nanomatériaux?

Oui, certains types de nanomatériaux devraient être exemptés d'un système de notification	
Non, tous les types de nanomatériaux devraient être soumis à une obligation de notification	X
Dans l'affirmative, quels types devraient être exemptés et pourquoi? (du point de vue des propriétés spécifiques, des connaissances disponibles, de l'absence de risques, etc.)	

5. Faut-il exempter certaines **utilisations** de nanomatériaux?

Oui, certaines utilisations de nanomatériaux devraient être exemptées d'un système de notification	
--	--

Non, toutes les utilisations de nanomatériaux devraient être soumises à une obligation de notification	X
Dans l'affirmative, quelles utilisations devraient être exemptées et pourquoi? (du point de vue des scénarios d'exposition spécifiques, des connaissances disponibles, de l'absence de risques, etc.)	

Section IX – Approche structurée de collecte de données («Observatoire des nanomatériaux»)

Un observatoire des nanomatériaux permettrait de collecter des informations sur les nanomatériaux présents sur le marché de manière structurée et de les présenter de manière claire et conviviale.

1. Si un observatoire des nanomatériaux était créé à la place d'un registre européen, quelles informations devraient être collectées? (choix multiples possibles)

a) Informations provenant de systèmes de notification existants	X
b) Informations provenant d'études de marché sur les nanomatériaux et les produits contenant des nanomatériaux	X
c) Informations sur l'utilisation des nanomatériaux en Europe	X
d) Informations concernant les produits contenant des nanomatériaux	X
e) Informations sur les dangers et les risques que présentent les nanomatériaux	X
f) Autres	
Si vous avez répondu «autres», veuillez préciser ou ajouter tout autre commentaire:	

2. Comment les informations compilées dans un observatoire des nanomatériaux devraient-elles se présenter pour atteindre les consommateurs, les travailleurs et les autorités?

Un observatoire ne servira qu'à dépenser l'argent du contribuable. Il faut une loi avec interdiction etc.

Section X – Utilisations possibles et avantages d'un registre des nanomatériaux

1. À quoi pourraient servir les informations provenant des registres de nanomatériaux? (choix multiples possibles)

a) Évaluation des risques et/ou gestion des risques	X
b) Respect de la protection des travailleurs	X
c) Promotion d'une utilisation en toute sécurité des nanomatériaux dans les produits	
d) Développement de stratégies pour garantir l'utilisation en toute sécurité des nanomatériaux	
e) Décisions d'achat éclairées de la part des consommateurs	X

f) Sensibilisation du public	X
g) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	

2. Veuillez justifier vos choix (exposés dans la question précédente) et décrire les données nécessaires en vue de l'utilisation souhaitée (par exemple, des informations uniquement sur les substances permettraient-elles aux consommateurs de faire des choix éclairés ou ceux-ci auraient-ils besoin d'informations sur chaque produit concerné):

3. Quelle serait la valeur ajoutée d'un registre européen des nanomatériaux par rapport au cadre législatif actuel concernant les substances chimiques, notamment l'enregistrement REACH?

4. Veuillez formuler toute autre remarque sur les mesures de transparence concernant les nanomatériaux mis sur le marché.

Les gens ne sont pas au courant qu'il y a des nano matériaux partout, c'est un vrai scandale sanitaire qui va vous éclater à la figure si vous ne freinez pas les industriels !!

Merci d'avoir répondu à nos questions